

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi trois (3) août deux mille quinze, à la Mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière et Yves-André Beaulé, ainsi que mesdames Mireille Morency, Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-109

Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 3 août 2015

Il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 4 août 2014.

ADOPTÉE

2015-110

Adoption du procès verbal de la session régulière du 6 juillet 2015

Il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2015.

ADOPTÉE

Dépôt de documents

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments du mois de juillet 2015.

2015-111

Art public à Sainte-Pétronille - Félicitations

Attendu que le 17 juillet a eu lieu le dévoilement de l'œuvre d'art réalisé par Mme Violette Goulet et M. Philippe Pallafray ;

Attendu que cet événement a soulevé l'intérêt de la population ;

Attendu que cette œuvre d'art embellit l'intersection des chemins de l'Église et du bout-de-l'Île ;

En conséquence, il est proposé par Yves-André Beaulé, appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement:

- de féliciter Mme Violette Goulet et M. Philippe Pallafray pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans la réalisation de leur œuvre d'art ;
- de féliciter les organisateurs de l'événement, qui par leur bon travail, ont su attirer un grand nombre de personnes qui ont apprécié leur soirée.

Félicitations et bravo!

ADOPTÉE

2015-112

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures - 25, rue des Chênes Sud

Attendu que M. Sébastien Boulanger, 25, des Chênes Sud à Sainte-Pétronille (lot 7-45), a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ce lot est situé dans la zone R-14 ;

Attendu que cette demande a pour but de régulariser l'implantation de la maison et de la remise existantes par rapport à la marge arrière ;

Attendu que selon l'article 97 du règlement 151 sur le zonage, la marge arrière d'un bâtiment principal est de 3 m et de 1.5 m pour un bâtiment secondaire ;

Attendu que l'implantation en marge arrière des bâtiment principaux et secondaires du requérant sont respectivement de 1.9 m et de 0.2 m ;

Attendu que le CCU recommande la dérogation à la condition que le Conseil accepte de réviser la marge arrière des lots (est de la rue) étant donné que la majorité des résidences sur les lots accolés à la forêt empiète dans la marge arrière.

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin, accepté par Éric Bussière et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure. Dans le même ordre d'idée, le Conseil révisera les marges arrières dans cette zone afin d'éliminer toute incongruité dans ce secteur.

ADOPTÉE

2015-113

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Yves-André Beaulé, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement de nommer Mme Lyne Gosselin comme maire suppléant.

ADOPTÉE

34, rue Genest

Point d'information sur une situation où un citoyen a effectué une coupe d'arbre sans permis et où divers articles du règlement de zonage se contredisent à ce sujet.

2015-114

Ramassage des feuilles mortes

Attendu que les sacs en plastique ne seront plus ramassés lors de la collecte des feuilles mortes l'automne prochain ;

Attendu que seuls les sacs en papier biodégradables seront acceptés ;

En conséquence, il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu unanimement d'utiliser les moyens de communications nécessaires afin de prévenir la population de ces changements.

ADOPTÉE

2015-115

État de malpropreté et nuisances sur le lot 246 du cadastre de Ste-Pétronille – propriété sise au 22, chemin de l'Église

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d'un rapport de l'inspecteur en bâtiment Jean-Michel Perron transmis par courriel le 29 juillet 2015 relativement à la présence de nombreuses nuisances, tels des métaux, pièces d'avion ferraille et débris sur la propriété mentionnée en titre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a également pris connaissance des photographies des lieux prises le 29 juillet 2015 par l'inspecteur en bâtiment Jean-Michel Perron ;

ATTENDU QUE l'état de malpropreté de cette propriété est contraire aux dispositions de l'article 132.1 du *Règlement de zonage no151*;

ATTENDU QUE les propriétaires et l'occupant de cette propriété contreviennent également aux dispositions de l'article 9 du *Règlement no 361 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre*;

ATTENDU QUE les articles 57, 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. ch. C-47.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Lyne Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil constate la présence de nuisances de toutes sortes sur la propriété sise au 22, Chemin de l'Église (lot 246 du cadastre de la paroisse de Ste-Pétronille);

QUE le conseil municipal autorise le cabinet d'avocats Joli-Cœur Lacasse, S.E.N.C.R.L. à transmettre une mise en demeure à l'occupant de cette propriété, lui enjoignant de faire disparaître lesdites nuisances dans un délai de dix (10) jours;

QUE, à défaut par l'occupant de cette propriété de se conformer à ladite mise en demeure dans le délai imparti, le cabinet d'avocats Joli-Cœur Lacasse, S.E.N.C.R.L. soit et est autorisé à entreprendre les procédures légales appropriées dans les circonstances devant la Cour supérieure du Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Éric Bussière donne avis de motion à l'effet de déposer lors d'une séance ultérieure un projet de règlement visant à modifier le règlement # 361 sur les nuisances et le bon ordre.

2015-116

Résolution d'adoption de la Politique familiale et des aînés de l'Île d'Orléans

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la politique familiale et des aînés de l'Île d'Orléans

En conséquence, il est proposé par Yves-André Beaulé, appuyé par Mireille Morency et est résolu unanimement d'adopter la politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans.

ADOPTÉE

Comptes à payer

Il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement de payer les comptes suivants:

Alex Coulombe	114.98
Amiot Bergeron	10 955.42
André Goulet Enr.	54.50
Bell Canada	409.81
Bell Mobilité	138.45
Bétonel Dulux	263.60
Charles Trudel	569.13
Crédit Bail RCAP	444.95
Daniel Laflamme	2 139.51
Desjardins Sécurité Financière	743.12
Distribution Stéphane Létourneau	86.00
Equiparc	6 639.81
Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans	175.00
Ferme Bédard & Blouin	10 673.39
Fondation Chocolaterie de l'Ile d'Orléans	135.00
Fonds de l'information sur le territoire	16.00
Harold Noël	1 806.66
Hydro Québec	1 326.89
IDS Solutions	139.48
Morency, Société d'Avocats	49.23
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	562.75
MRC Ile d'Orléans (ordures)	5 615.00
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	720.96
MRC Ile d'Orléans (évaluation)	705.52
Municipalité de Saint-Pierre	7 125.00
Petite caisse	557.85
Petro Canada	190.95
Produit Capital	105.98
Receveur général Canada	1 484.73
Réno Dépôt	148.51
Revenu Québec	3 795.64
Robert Martel	390.89
Salaires employés	8 555.96
Salaires élus	8 019.00
Sani-Orléans	790.46
Sciage et Forage de la Capitale	436.91
Société Canadienne des Postes	185.31
Trafic Contrôle	476.00
Unimat	502.39
Valérie Chevanel (horticultrice)	4 846.76
Vision 3 W	11.50
Yves-André Beaulé	76.50
Total	<u>82 185.50</u>

ADOPTÉE

2015-118

Levée de la session

La levée de la session est proposée par Mireille Morency à 21 heures 20 minutes.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire